

BULLETIN D'INSCRIPTION

« Etre, Bien-Etre et Pleine Conscience »

Entraînement Résidentiel

Durée : 3 journées soit 21 heures de formation

Dates : les 13, 14 et 15 novembre 2017

Lieu : Lyon, formation réalisée en Inter-entreprises

PARTICIPANTS

M. Mme. Prénom : Nom :

Fonction : E-mail :

Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

M. Mme. Prénom : Nom :

Fonction : E-mail :

Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

RESPONSABLE INSCRIPTION

M. Mme. Prénom : Nom :

Fonction : E-mail :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone : ____/____/____/____/____ Mobile : ____/____/____/____/____

N° siret : ____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____/____

FACTURATION

Etablissement à facturer, si différent :

Votre référence commande :

REGLEMENT

Prix : pour les 3 journées de formation, 1 550 € HT + TVA 20% : 1 860,00 € TTC (hors frais de restauration ou hébergement)

Cette formation peut faire l'objet d'une convention de formation.

Ci-joint un chèque de A l'ordre de ManagesSens/DextM

Le règlement sera effectué par un OPCA (sauf frais de repas et d'hébergement)

Paiement à réception de facture

CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

La signature de ce bulletin d'inscription signifie l'acceptation sans réserve des Conditions Générales de Ventes figurant dans les deux pages suivantes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (1/2)

La société Managessens-DextM, sise au 165 chemin du sous bois – 26450 Charols, est un organisme de formation professionnelle qui développe, propose et dispense des formations en inter et intra entreprise. Managessens-DextM réalise également de l'accompagnement individuel sous forme de coaching de cadres et dirigeants d'organisations. L'ensemble des prestations Managessens-DextM est ci-après dénommée « l'Offre de services Managessens-DextM » ou « l'Offre de services ».

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les Offres de services Managessens-DextM relatives à des commandes passées auprès de Managessens-DextM par tout client professionnel (« le client »). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur toutes Conditions Générales d'Achat, sauf acceptation formelle et écrite de Managessens-DextM. Le fait que Managessens-DextM ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Managessens-DextM, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

2. Documents contractuels

Pour chaque action de formation une convention établie selon les textes en vigueur est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation. Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

3. Modalités de passation des Commandes

Pour les formations intra, la proposition et les prix indiqués par Managessens-DextM sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Managessens-DextM d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande, accompagné d'un chèque d'acompte de 30%. Tout acompte restera acquis à Managessens-DextM si le client renonce à la formation.

Pour les formations inter, l'offre de services est réputée acceptée dès la réception par Managessens-DextM d'un bulletin d'inscription accompagné du règlement de la totalité du montant de la formation.

4. Facturation – Règlement

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Pour les formations intra, les frais de déplacement, stationnement, restauration et hébergement du (ou des) consultant(s), font l'objet d'une facturation séparée et sur justificatifs. Les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont facturés en sus ou pris en charge par le client. Pour les formations inter entreprise, les frais de déplacement, stationnement, restauration et hébergement du (ou des) participant(s), sont pris en charge par le client.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes : le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture. Le règlement est accepté par chèque, virement bancaire ou postal. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance. En cas de retard de paiement, Managessens-DextM pourra suspendre toutes les commandes en cours. A défaut de règlement, les pénalités applicables seront conformes aux articles L441-6 et L442-6 du code de commerce modifié par la loi du 20 novembre 2012, égales au taux de refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points de pourcentage. Un montant forfaitaire de 40,00 € HT sera facturé en sus pour frais de recouvrement. Managessens-DextM aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Managessens-DextM.

5. Règlement par un OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Managessens-DextM. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par Managessens-DextM au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Managessens-DextM au premier jour de la formation, Managessens-DextM se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client. En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6. Annulation des formations à l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre Managessens-DextM et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, et sauf cas de force majeure, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : 30% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

Tout stage, cycle ou parcours commencé est dû en entier.

7. Limitations de responsabilité de Managessens-DextM

La responsabilité de Managessens-DextM ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à Managessens-DextM. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Managessens-DextM est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de Managessens-DextM est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de Managessens-DextM ne saurait être engagée au titre des dommages indirects.

8. Force majeure

Managessens-DextM ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Managessens-DextM.

9. Propriété intellectuelle

Managessens-DextM est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Managessens-DextM pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Managessens-DextM. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Managessens-DextM. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

10. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Managessens-DextM au Client. Managessens-DextM s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

11. Communication

Le Client accepte d'être cité par Managessens-DextM comme client de ses offres de services, aux frais de Managessens-DextM. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, Managessens-DextM peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

12. Protection des données à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre Managessens-DextM et du suivi de la validation de la formation opérée conformément à la commande.
- le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, l'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Managessens-DextM. Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'Utilisateur et auxquelles il aura eu accès. Managessens-DextM conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

13. Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Managessens-DextM à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce de Romans (26).